



INSTITUTION

Signature de la convention "ruralité de Vaucluse"

Une convention, sur trois ans, qui vise à renforcer « une école rurale de qualité et de proximité » en Vaucluse

Publié le 12 février 2020

Maurice Chabert, Président du Conseil départemental de Vaucluse, Bertrand Gaume, Préfet de Vaucluse, Jean-François Lovisol, Président de l'association des Maires de Vaucluse et Christian Patoz, Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des services de l'éducation nationale de Vaucluse ont signé, ce mercredi, cette convention.

Une centaine d'écoles sur 361 sont concernées par « cette réorganisation qualitative du réseau des écoles et par le maintien d'un réseau de collèges de proximité ».

Pour rappel, 20% des élèves vauclusiens sont scolarisés dans des secteurs qui regroupent à la fois des zones urbaines, semi-urbaines et rurales.

Roland Pastor, maire de Fontaine-de-Vaucluse et pilote du dossier depuis un an, a rappelé que « l'élaboration de ce texte a permis d'instaurer un dialogue au niveau départemental, notamment pour anticiper la question de la carte scolaire ».

Dans une commune rurale, où la fermeture d'une école est vécue comme un traumatisme, il existe des solutions innovantes, telles que le numérique, le développement des transports scolaires ou le regroupement pédagogique intercommunal (RPI). Mis en place à Fontaine-de-Vaucluse, en partenariat avec Saumane-de-Vaucluse, ce dispositif a permis de conserver les quatre classes existantes et d'en créer deux nouvelles.

Par ailleurs, Maurice Chabert et Christian Patoz ont insisté sur l'importance du numérique pour « vaincre l'isolement du monde rural. » Mais aussi, sur l'existence des classes uniques et sur la mise en place de « plans-bibliothèques » mettant des livres à disposition des petites écoles.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516

84909 Avignon Cedex 09